

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **Nature** : fonds en euros (capital garanti brut de frais de gestion)
- **Assureur** : SPIRICA
Date de création : Décembre 2016
Frais de gestion annuels : 0,70%
- Taux d'attribution du rendement : 90%
- Frais d'entrée spécifiques au support : aucun
- Valorisation : calcul quotidien de la participation aux bénéfices, attribution annuelle
- Taux Minimum Garanti Annuel pour 2016 : 0% sauf en cas de décès, le taux est alors de 1,50% (1% en 2017)
- Date de versement de la Participation aux Bénéfices : 31 Décembre de chaque année

ORIENTATION DE GESTION

Euro Allocation Long Terme2 adapte sa stratégie d'allocation, en fonction des opportunités de marché, avec l'objectif de s'orienter vers les actifs les plus rémunérateurs.

En 2016, la stratégie immobilière d'investissement d'Euro Allocation Long Terme2 par Spirica, s'est enrichie à travers des prises de participation, aux côtés d'autres filiales du groupe Crédit Agricole Assurance, dans des projets immobiliers d'envergure.

Spirica a également poursuivi ses investissements en SCPI en renforçant certaines lignes déjà en portefeuille comme Rivoli Avenir Patrimoine (Amundi), ou en intégrant de nouvelles SCPI telles que Crédit Mutuel Pierre 1 ou encore Europimmo (La Française GREIM).

Par ailleurs, la recherche d'opportunités de rendement et de diversification, représentative de l'orientation de gestion du fonds Euro Allocation Long Terme2, s'est traduite par la création d'une poche d'investissement dédiée aux investissements en infrastructures. Les investissements ont été réalisés à travers l'achat de titres cotés d'opérateurs européens tels qu'ADP ou Abertis, ou à travers la participation dans des fonds dédiés.

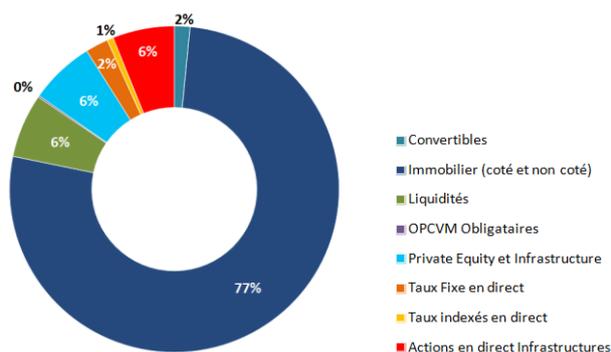
POINTS FORTS

- Une **allocation à long terme ouverte** et susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché.
- Une **perspective de rendement moyen supérieur à celui des fonds en euros « classiques »** grâce à une durée de détention par le client plus longue (minimum 3 ans) qui permet à l'assureur de réaliser des investissements potentiellement plus performants sur les marchés.
- Les **Participations aux Bénéfices acquises chaque année le sont définitivement grâce à l'effet cliquet** propre aux fonds en euros (bruts de frais de gestion du contrat d'assurance vie).
- Le capital est sécurisé grâce à la **garantie en capital égale aux sommes versées nettes de frais sur versements**, minorée chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Accessible par avenant à compter du 01/01/2017 puis intégré aux nouvelles conditions générales pour les affaires nouvelles.
- Réservé exclusivement aux nouveaux versements (versement initial, versements libres), comprenant un minimum de 25% en unités de compte. Pas d'accès par arbitrage.
- Limitation d'investissement à 60% du montant de chaque versement sur Euro Allocation Long Terme2 avec un plafond maximum 100 000 € par contrat applicable aux versements cumulés sur les supports Euro Allocation Long Terme et Euro Allocation Long Terme2 (nets des sommes désinvesties sur chacun des 2 fonds).
- Pénalité en cas de sortie du fonds de 3% pendant les 3 premières années, sauf en cas de décès, y compris en cas d'investissement préalable sur le support Euro Allocation Long Terme.

REPARTITION DE L'ACTIF DU SUPPORT EURO ALLOCATION LONG TERME (1 & 2) AU 30/09/2016



Classe d'actifs	Répartition
Convertibles	2%
Immobilier (coté et non coté)	77%
Liquidités	6%
OPCVM Obligataires	0%
Private Equity et Infrastructure	6%
Taux Fixe en direct	2%
Taux indexés en direct	1%
Actions en direct Infrastructures	6%